
Distribution solennelle des prix. 31 juillet 1909. Discours de M. Carcopino, Professeur Agrégé d'Histoire. Académie de Caen. Lycée du Havre.

Numéro d'inventaire : 2004.00425

Auteur(s) : Jérôme Carcopino

Type de document : imprimé divers

Date de création : 1909

Description : Feuilletés agrafés

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Discours fac-similé ronéotypé.

Mots-clés : Distributions de prix et livres de prix

Nom de la commune : Le Havre

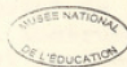
Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 11

Lieux : Seine-Maritime, Le Havre

Académie de CAEN
Lycée du Havre



Distribution solennelle des prix

31 Juillet 1909

--*-*-*

Discours de M. CARCOPINO, Professeur Agrégé d'Histoire.

Mes Amis,

Si l'usage s'est perpétué jusqu'à nous, qui retarde aujourd'hui de toute la longueur d'un discours la minute attendue où, pour la plus grande joie de vos parents, commencera de retentir, sous ce hall pa-voisé en votre honneur, l'appel de vos noms victorieux, c'est qu'à toutes les époques l'éducation s'est faite, comme elle se fait aujourd'hui, d'une double et intime collaboration des maîtres avec leurs élèves et des maîtres entre eux, et qu'à toutes les époques maîtres et élèves ont dû renouveler solennellement le contrat tacite qui associe leurs forces éparses. C'est parce que le discours d'usage peut répondre à ce besoin moral d'un examen de notre conscience collective, qu'il s'est transmis intact des écoles médiévales, qui jadis couvraient la montagne Ste-Geneviève du bruit de leurs disputes théologiques, à nos lycées modernes, élevés dans chaque département de la France républicaine pour la diffusion de la science libératrice. C'est parce qu'il doit y répondre toujours en quelque manière, que, faisant aujourd'hui ma dernière leçon de l'année, je veux étudier un passé qui éclaire notre présent, et vous parler des conditions de l'enseignement historique dans les "Ecoles Centrales", ces "Lycées" éphémères enfantés par la Révolution et disparus avec elle. En reconstituant leur organisation, en retrouvant leurs programmes et leurs méthodes, c'est nous-mêmes que nous apprendrons à juger. L'activité de leurs fondateurs excitera la nôtre ; notre idéal s'élargira de toute l'audace de leurs desseins ; et finalement, c'est encore à embellir et à parfaire notre oeuvre que nous aurons travaillé en rendant à ces précurseurs l'hommage qui leur est dû.

* * *

Car avant la Révolution, ni l'histoire ni la géographie n'étaient habituellement matière à enseignement. Certes il arriva qu'une ou deux maisons d'instruction daignèrent, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, leur entrebâiller la porte. Mais ce sont là des initiatives extraordinaires qu'on nous signale avec étonnement, d'honorables exceptions qu'invoquaient précisément ceux qui auraient voulu en faire la règle. Partout ailleurs l'histoire ne rencontrait que l'indifférence ou l'hostilité. Les plus bienveillants pour elle étaient encore les Oratoriens de Juilly et de Vendôme. Or, parmi les maîtres de cet ordre savant et libéral, la plupart bornaient leur zèle à mettre entre les mains de leurs pensionnaires le Florus français du P. Berthault, un mauvais manuel où l'auteur avait énuméré en latin les principales batailles de l'histoire de France. Quant aux Jésuites, on ne saurait trop insister sur leur aversion pour l'histoire, et, comme ils ont eu jusqu'en 1762 la direction de 89 collèges, on peut affirmer qu'il en ont effectivement détourné la grande majorité de la jeunesse française : dans les règlements de leur Compagnie, ils ne parlent d'elle qu'avec d'innombrables précautions ; ils ne l'introduisent qu'en sourdine et par la voie détournée des allusions littéraires ; ils la traitent comme l'humble servante de l'explication grecque et latine : par là ils écartaient, sans avoir l'air de l'exclure, l'histoire du moyen-âge et

l'histoire des temps modernes, si redoutables par tant d'exemples pernicieux de rois qui furent renversés malgré l'Eglise et d'hérésies horribles que l'Eglise n'a pas encore terrassées. Et, en ce même temps, en émettant l'histoire ancienne au hasard des pages que commentait d'un point de vue purement formel le professeur de rhétorique, ils faussaient l'instrument de formation intellectuelle et d'analyse morale que, cohérente et logique, elle serait aisément devenue ; ils empêchaient qu'en ce miroir brisé comme à plaisir, les enfants, leurs élèves, fussent capables d'apercevoir l'humanité. Plus tard, avec cette souplesse qui fit leur force, et pour garder toute leur clientèle, ils rédigèrent, eux aussi, des cahiers, distribuèrent - comme les Oratoriens - des manuels ; mais ce n'étaient jamais que des abrégés chronologiques, et ils les trouvaient toujours trop longs : par exemple celui du P. Petau fut à son tour résumé par Labbe dans la petite méthode qui enfermait l'histoire du monde en 60 vers artificiels ; et un peu plus tard on en vit sortir tous ces traités versifiés, qui, sous prétexte de mieux apprendre aux écoliers l'histoire et la géographie, achevèrent de les en dégoûter. Un instant on put espérer en une rénovation des études. En 1762, les Jésuites abandonnaient par force leurs collèges, et les Parlementaires qui les avaient fait expulser de France prenaient en main la réforme de l'enseignement. Avec la Chalotais à Rennes, Guyton de Morveau à Dijon, le Président Rolland à Paris, ils le désiraient plus moderne, plus vivant, plus utile, et ils auraient accordé bonne mesure à l'histoire et à la géographie s'ils avaient été secondés, mais ils rencontrèrent, dans la Sorbonne "une alliée tiède, dans le haut clergé un ennemi déclaré, dans le gouvernement un surveillant jaloux", et la tentative échoua piteusement. De telle sorte qu'à la fin de l'Ancien Régime, la pédagogie en était encore, comme au temps de Rollin, à chercher, sans en trouver jamais, "du temps pour s'appliquer à l'étude de l'histoire". Les collégiens s'évertuaient et s'illustraient dans les exercices du style sublime, du style tempéré et du style simple, de l'amplification latine et des vers latins ; mais les disciplines positives demeuraient sur le seuil des classes et des palmarès. Par Plutarque ou Cornelius Nepos, les jeunes gens savaient par cœur des anecdotes sur Alcibiade et Thémistocle, sur Annibal et Scipion mais ils ignoraient jusqu'au nom de Du Guesclin et de Sully, et, suivant la frappante parole de Rollin, presque textuellement répétée par Voltaire, ils se sentaient "étrangers dans leur propre pays". C'est la Révolution qui pour la première fois les y a naturalisés. Elle fit la Nation, et des divisions nouvelles qu'elle avait taillées dans les vieilles provinces du royaume, et fédérées dans un même amour pour la patrie, elle entendit que fussent connues la situation et les ressources. Elle décréta une ère nouvelle, mais du passé qu'elle croyait clore à jamais, elle ne voulut pas que rien fût oublié de ses misères ou de ses gloires. Et dans les Ecoles Centrales instituées par la Convention, l'histoire, l'histoire moderne, l'histoire de France trouve enfin une place, et peu s'en faut que ce ne soit la place d'honneur.

* * *

La Convention a consacré deux lois aux Ecoles Centrales, l'une, sur le rapport de Lakanal, le 7 Ventôse an III (26 Février 1795), l'autre, sur le rapport de Daunou, le 3 Brumaire an IV (25 Octobre 1795), celle-ci, plus pratique, ramenant celle-là, trop ambitieuse, dans les limites des possibilités financières. La loi de ventôse portait qu'il y aurait une école Centrale par fraction de 300,000 habitants, et quatorze chaires par Ecole ; la loi de brumaire réduisit le nombre des Ecoles au nombre des départements, et à neuf le nombre des enseignements dans chaque Ecole. Plus d'une région perdit au change. Par exemple, en Seine-Inférieure, on avait d'abord compté sur deux Ecoles Centrales, et déjà, pour la seconde, la ville de Fécamp avait fait valoir par une municipalité remuante "sa distance à peu près égale de Dieppe et du Havre, la nombreuse population qu'elle renferme, celle des lieux qui l'environnent, une centralité relative au chef-lieu, un local unique pour cet objet, les bâtiments de la ci-devant abbaye, l'utilité, l'agrément, la salubrité qui s'y trouvent réunis", quand la loi de brumaire, ne laissant subsister qu'une Ecole Centrale pour tout le département, celle de Rouen, vint ajourner brutalement les belles espérances des Fécampoises. Elles ne devaient se réaliser - M. le Provisoire le sait mieux que personne - que cent douze ans plus tard, et - généreuse revanche des

des Havrais - par un dédoublement de leur cher lycée....

Du moins, et ceci nous importe, si la loi de ventôse an III avait créé pour la première fois un enseignement public de l'Histoire, la loi de brumaire an IV l'a maintenu. Mais nous perdrons notre peine à chercher en son dispositif le caractère que le législateur prétendait conférer à cet enseignement nouveau. La loi crée, à proprement parler : elle n'organise pas. Les Conventionnels s'en remettaient aux autorités locales du soin de remplir les cadres grandioses qu'ils avaient tracés. Aussi bien quand il s'agissait de construire, au bruit du canon, et sur le champ même où s'entassaient encore les décombres de l'Ancien Régime, les puissantes assises de la France moderne, comment auraient-ils pu descendre à l'infinité petit des détails ? Non, la Convention posait les principes fondamentaux, elle dictait les règles essentielles, elle semait à la volée les grandes idées, confiante dans le patriotisme des différentes organisations civiques, pour en faire, au clair soleil de messidor, la superbe moisson de l'avenir. C'est la Convention qui a créé les Ecoles Centrales : mais ce sont les professeurs qui les ont faites.

* * *

Pour les connaître, ces professeurs, j'ai parcouru huit années de la Décade philosophique, la Revue alors la mieux informée des nouvelles littéraires et scientifiques, celle où beaucoup d'entre eux portèrent leurs doléances et leurs projets. J'ai feuilleté aux Archives Nationales les volumineuses réponses qu'ils ont faites au questionnaire ministériel du 15 floréal an VII. J'estime en conscience que nous n'avons pas à rougir de ces lointains prédécesseurs.

Assurément certains titulaires paraissent avoir manqué de préparation pédagogique. Mais il faut tenir compte de la nouveauté qu'était alors l'enseignement historique, et de la dispersion, sous le vent des discordes religieuses, de l'ancien personnel des Collèges. On comprend que les jurys d'instruction se soient, en maint endroit, rabattus sur des simples gazetiers, sur des littérateurs qui n'avaient jamais enseigné, mais qui s'étaient acquis une renommée de talent ou d'esprit. Restif de la Bretonne, le romancier à la verve inépuisable et grossière qui écrivit Fanchette ou le soulier couleur de rose, le Paysan perversi, les Contemporaines ou aventures des plus jolies femmes de l'âge présent, a été désigné pour la chaire d'histoire de l'Ecole Centrale de Moulins, et l'on se demande avec perplexité ce qui, dans cet ancêtre du naturalisme contemporain, a pu conquérir le suffrage des administrateurs de l'Allier : des appuis dont il disposait à Paris, ou de son Histoire des filles et femmes des provinces de France, ou de cet amour extravagant de la vérité documentaire qui lui faisait endosser les déguisements les plus disparates, depuis le justaucorps des mousquetaires jusqu'au bourgeron des ramoneurs, - car il voulait pénétrer dans toutes les maisons qu'il avait à décrire - et courir les bouges les plus infects sous la protection du guet, - car il ne dédaignait aucun détail de mœurs - et griffonner des notes sur son calepin, partout, dehors, en marchant, le jour, la nuit à la lueur vacillante des réverbères, - car il eût souhaité fixer sur le champ les moindres attitudes des moindres silhouettes entrevues ou froquées...

Restif de la Bretonne, du reste, n'a jamais rejoint son poste ; entre temps, ses amis de Paris l'avaient casé sur place dans les bureaux du ministère de la police. Coïncidence curieuse, on lui donna pour remplaçant un certain Le Suire, pédagogue d'étrange sorte, lui aussi, et vrai bohème de Lettres en cette fin de siècle bouleversée. Il avait débuté au collège de Langres comme régent de seconde, puis il avait été appelé à la secrétairerie d'Etat du duché de Parme pour y tenir la correspondance française. En 1773, à 46 ans, il avait pris sa retraite, reçu de l'Infant-Duc le titre de secrétaire honoraire et une pension de cent louis, et il était venu à Paris, comme il l'écrit au ministère, "pour cultiver la littérature". Il s'était mis alors à publier coup sur coup une quarantaine de volumes dont "quelques uns, - proclame-t-il sans modestie - sont traduits en plusieurs langues". Dans tous les cas, il en détaille avec une visible satisfaction les titres et les sujets : "Les Noces patriarcales, poème en prose dans le genre de l'Allemand", le Philosophe parvenu, roman en six tomes, l'Aventurier français, en dix, le Crime, en quatre, le Repentir, en

